

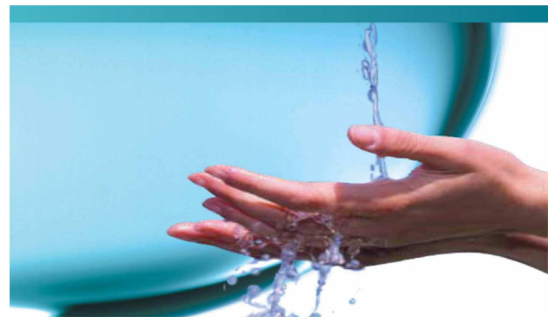


UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

INSTITUT NATIONAL DE L'EAU
(INE)



Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)



LE LIVRET DE L'ETUDIANT

Mai 2019

Table des matières

<i>LE MOT DU DIRECTEUR L'INE</i>	4
<i>PREAMBULE</i>	5
<i>2- INE : LES PARTENARIATS</i>	6
<i>3- OFFRE DE FORMATION</i>	7
3.1. Formations initiale et doctorale	7
3.1.1. Cycle de Licence Professionnelle	7
3.1.2. Cycle de Master Professionnel	7
3.1.3. Cycle doctoral	7
3.2. Formation professionnelle continue	7
<i>4- L'ORGANISATION DE LA PEDAGOGIE</i>	9
4.1. Le Conseil Général des Enseignants (CGE)	9
4.2. Le Conseil Pédagogique (CP)	9
4.3. Le Conseil de Perfectionnement (CPer)	10
4.4. Le Conseil Universitaire de Contrôle des Aptitudes (CUCA)	10
4.5. Les Départements	10
4.6. La scolarité et la vie étudiante	11
<i>5- L'ORGANISATION DES ETUDES</i>	12
5.1. Organisation académique	12
5.1.1. Grade de la Licence Professionnelle	12
5.1.3. Grade de la Licence Professionnelle	13
5.2. Cours des cycles de formation	14
5.3. Calendrier académique	15
<i>6- PROGRAMME DES ETUDES</i>	16
6.1. Cycle de Licence Professionnel	16
6.2. Cycle Master	16
<i>7- REGLEMENT DES ETUDES</i>	18
7.1. Evaluations et calcul des moyennes	18
7.1.1. Les évaluations «formatives» (contrôle continu, projet, TP etc.)	18
7.1.2. Les évaluations «certificatives» (examens)- Rattrapage et Reprise d'UE	18
Evaluations certificatives ou Examens	18
7.1.3. Assiduité	19
7.2. Durée des formations	20
7.2.1. Suspension de la formation	20
7.2.2. Durée de la formation dans le cycle de Licence Professionnelle	20
7.2.3. Durée de la formation dans le cycle Master professionnel	20
7.2.4. Délais limite pour la soutenance de mémoire de fin d'études en Master ou master spécialisé	21
7.3. Organisation des évaluations	21
7.3.1. Accès aux salles d'examen et installation des étudiants	21
7.3.2. Déroulement et surveillance de l'épreuve	22
7.3.3. Fraude aux évaluations	23

7.3.4. Consultation des copies et réclamations.....	23
7.4. Conditions de validation et poursuite du cursus de formation	24
7.4.1. Validation d'une Unité d'Enseignement.....	24
7.4.2. Conditions de validation d'un semestre.....	25
7.4.3. Conditions de passage d'une classe à une autre	25
7.4.4. Cas de non admission en semestre supérieur et reprise d'une UE non validée	25
7.5. Dispositions relatives au cycle Licence.....	25
7.5.1. Conditions d'inscription pédagogique dans le semestre	25
7.5.2. Soutenance des rapports de stage	26
7.5.3. Conditions d'attribution du diplôme de Licence Professionnel.....	27
7.6. Dispositions relatives au cycle Master	27
7.6.1. Conditions d'inscription pédagogique dans le semestre	27
7.6.3. Conditions d'attribution du diplôme de Master	27
7.6.4. Condition de réalisation du stage	28
8- GESTION DES STAGES ET MEMOIRES.....	29
8.1. Généralités et objectifs	29
8.2. Mobilités	29
9- LA DISCIPLINE	30
9.1. Horaire de Cours	30
9.2. Tenue.....	30
9.3. Nuisances sonores.....	31
9.4. Equipement	31
9.5. Les sorties et visites	31
9.6. Discipline et sanctions	31
10- LA VIE QUOTIDIENNE A L'INE.....	33
10.1. L'hébergement	33
10.2. La restauration	33
10.3. La santé	33
10.3.1 . Le régime d'assurance maladie	33
10.3.2. Le service santé et hospitalisation	34
10.4. Le transport	34
10.5. La bibliothèque.....	34
10.6. L'Informatique.....	34
10.7. L'organisation d'activités sportives et culturelles.....	35
10.8. Les sorties de terrain	35
10.9. L'affichage d'information.....	35
11- FRAIS DE SCOLARITE ET ECHEANCIER DE PAIEMENT	36
12- LE DIALOGUE PRIVILEGIE.....	37
13- L'INSERTION ET L'OUVERTURE SUR LE MONDE PROFESSIONNEL	38
ANNEXES.....	39

LE MOT DU DIRECTEUR L'INE

Chères Étudiantes, Chers Étudiants,

C'est un immense plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA).

L'INE, vous le savez, est une entité publique de formation, de recherche et d'expertise dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des changements climatiques, qui s'est appuyée sur les forces de deux facultés et d'une école de l'Université d'Abomey-Calavi: l'École Polytechnique d'Abomey-Calavi, la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) et la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), pour construire un institut scientifique d'enseignement supérieur et de recherche.

Nos partenariats avec des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, témoignent de l'ouverture du C2EA de l'INE sur le monde et de notre volonté de vous fournir ce qui se fait de mieux, ici et ailleurs. Le Centre d'incubation de l'INE fera de vous les start-up du secteur de l'eau et de l'assainissement.

À l'INE et principalement au C2EA, vous allez côtoyer un corps professoral de standard international; vous aurez accès à des infrastructures pédagogiques, des plateformes scientifiques de pointe; vous rencontrerez les entreprises et les entrepreneurs des domaines de l'eau, de l'assainissement et des changements climatiques qui font bouger l'Afrique et le monde en général.

Notre objectif, c'est que vous puissiez réaliser pleinement votre potentiel ; que vous soyez armés pour affronter les défis de demain et que vous deveniez vous-même, à votre tour, acteurs de ce changement pour un monde meilleur.

Le développement durable, la croissance verte, l'innovation, l'entrepreneuriat, la responsabilité sociale et environnementale, le mérite, voilà les valeurs que nous affichons fièrement au C2EA de l'INE. Nous comptons sur vous pour les porter haut et apporter votre propre pierre à l'édifice.

Vous trouverez dans ce livret les principaux renseignements relatifs à la scolarité et la vie étudiante au sein du C2EA de l'INE.

Lisez-le attentivement car il comporte des informations importantes.

En vous renouvelant toutes mes félicitations pour votre arrivée au C2EA à l'INE, je souhaite, à toutes et à tous, un parcours plein de réussite.

Pr Daouda MAMA

PREAMBULE

En rappel, l'Institut National de l'Eau est un organisme d'utilité publique de formation, de recherche et d'expertise dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et des changements climatiques. Il a été créé en Octobre 2013 par arrêté n°532/MECERS/CAB/DC/SGM/CTJ/DGES/R-UAC/SA portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'INE pour reprendre les formations dans les domaines de l'eau et de l'assainissement antérieurement assurées à la Faculté des Sciences et Techniques (FAST), à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC), et à la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC).

L'INE a par conséquent repris, et développe, les activités d'enseignement et de recherche préalablement dévolues à la FAST, à l'EPAC et à la FSA. L'Institut délivre des diplômes universitaires reconnus dans l'ensemble des Etats membres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

L'INE, Institut d'enseignement supérieur, de recherche et d'expertise, forme des étudiants en Licence, Master et Doctorat dans les domaines de l'Eau, de l'Assainissement et des Changements Climatiques.

Les cursus de formation, comme les activités de recherche de l'INE, ciblent les secteurs stratégiques pour le développement socio-économique de l'Afrique. Sensibles aux enjeux locaux et au désir d'entreprendre, les étudiants de l'INE partagent la volonté de l'Institut : participer activement à la construction du continent.

L'INE est un établissement laïc, attaché à la diversité culturelle et la mixité sociale. Il rassemble une population d'étudiants d'une vingtaine de nationalités différentes au sein des mêmes campus. Les étudiants de l'INE ont le devoir de respecter les opinions privées, notamment politiques et religieuses de leurs camarades et de leurs enseignants, dans un contexte de neutralité, de respect mutuel et de convivialité.

L'INE propose un cadre scientifique et technologique de niveau international, comprenant des salles de cours, des salles informatiques, des laboratoires et centres de documentation. L'Institut met à disposition des étudiants des infrastructures pédagogiques performantes et modernes.

Le corps professoral de l'INE garantit aux étudiants des enseignements de qualité et un encadrement solide, conforme aux standards internationaux.

Un contrôle systématique des connaissances est assuré dans le cadre d'une organisation des enseignements s'appuyant sur le système international LMD (Licence / Master / Doctorat). La présence aux cours et activités de formation est obligatoire.

Le respect des horaires est exigé. Il est interdit aux étudiants de s'absenter sans autorisation préalable. Une absence ne dispense en aucun cas l'étudiant de l'INE de la mise à jour de ses documents académiques personnels.

La liberté d'entreprendre, le mérite, l'engagement, la responsabilité sociale sont des valeurs incarnées par les étudiants et encouragées au sein des entreprises partenaires de l'INE.

La détermination des étudiants à donner le meilleur d'eux-mêmes est la clé de leur réussite et de leur insertion dans le monde professionnel.

2- INE : LES PARTENARIATS

La création de l'INE émane de la mise ensemble des compétences de trois grandes formations issues de la Faculté des Sciences et Techniques (FAST), de la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) et de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC).

De par cette fusion multidisciplinaire, l'INE bénéficie de longues expériences des professeurs qui ont été détachés pour fonder l'édifice INE. L'institut a développé des relations particulières avec des enseignants et laboratoires pour une mise en commun effective des résultats en vue de la résolution des problèmes majeurs de l'eau au Bénin. Les relations de l'INE s'étendent également à plusieurs institutions et universités régionales et internationales.

Partenaires académiques nationaux



Partenaires sectoriels nationaux



Partenaires académiques et de recherche internationaux



Partenaires académiques régionaux



3- OFFRE DE FORMATION

L'INE propose des cycles de formation initiale, professionnelle, de perfectionnement et doctorale. Ces formations sont actuellement présentes.

3.1. Formations initiale et doctorale

A l'Institut National de l'Eau, les études sont réparties en trois (03) cycles de formation : Licence, Master, Doctorat. La Licence Professionnelle et le Master sont assurés dans les mentions ci-après :

- 1- Sciences et Techniques de l'Eau ;
- 2- Hydrologie et GIRE ;
- 3- Eau pour l'agriculture et la société ;

D'autres mentions seront créées selon les besoins identifiés.

3.1.1. Cycle de Licence Professionnelle

Le Cycle Licence Professionnelle d'une durée de six (06) semestres qui porte essentiellement sur des enseignements des Sciences et Techniques de l'ingénieur et des enseignements de professionnalisation. Ce cycle s'achève par la rédaction d'un mémoire de Licence en sciences de l'eau et assainissement.

3.1.2. Cycle de Master Professionnel

Le Cycle Master Professionnel ou de recherche d'une durée de quatre (04) semestres porte sur un programme approfondi en spécialité. Ce cycle s'achève par la rédaction d'un mémoire de Master en Sciences de l'eau et assainissement.

3.1.3. Cycle doctoral

Le Cycle doctoral porte sur un programme de spécialisation qui débouche sur une thèse de Doctorat de l'Université d'Abomey-Calavi en Sciences de l'eau, de l'assainissement et des changements climatiques. Dans ce cadre, l'INE abrite la formation sous régionale Changements Climatiques et Ressources en Eau du programme West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Used (WASCAL). En collaboration avec des écoles doctorales telles que Chaire Internationale en Physique Mathématique et Applications (CIPMA), Sciences Exactes et Applications, l'INE offre d'autres formations doctorales telles que : Hydrologie et GIRE, Chimie et Applications.

3.2. Formation professionnelle continue

L'INE propose également une offre de formation des professionnels en activité. Le Centre de Formation Professionnelle Continu en Eau (CFPC-Eau) est le service de l'INE en charge actuellement des formations continues de longue durée. Ces formations en

alternance intéressent les cadres des administrations publiques et privées encore en activité.

4- L'ORGANISATION DE LA PEDAGOGIE

Les organes pédagogiques de l'Institut National de l'Eau (INE) sont :

- le Conseil Général des Enseignants (CGE) ;
- le Conseil Pédagogique (CP) ;
- le Conseil de Perfectionnement (CPer) ;
- le Conseil Universitaire de Contrôle des Aptitudes (CUCA).

4.1. Le Conseil Général des Enseignants (CGE)

Le Conseil Général des Enseignants (CGE) est composé de l'ensemble des enseignants permanents de l'Institut.

Il délibère sur les problèmes d'ordre pédagogique de l'Institut, à savoir :

- le programme des enseignements ;
- l'organisation et les modalités des examens ;
- la création de nouveaux enseignements, de nouvelles mentions, de nouveaux laboratoires, de nouvelles sections ou de nouveaux départements ;
- l'évaluation et la sanction des études ;
- l'ouverture de nouveaux postes d'enseignement, sur proposition du Conseil Pédagogique (CP).

Il s'érige en Conseil de Discipline pour les apprenants de l'Institut. Dans ce cas, il est élargi à deux (02) représentants de ceux-ci. Le CGE est présidé par le Directeur ou le Directeur-Adjoint en cas d'empêchement du Directeur. Le Conseil se réunit en séance ordinaire une fois par trimestre sur convocation du Directeur. Il peut se réunir en séance extraordinaire sur l'initiative de son Président ou de la moitié au moins de ses membres; dans ce cas, l'objet de la réunion figurera sur la convocation. Le Secrétariat du Conseil est assuré par le Secrétaire Général d'Entité, qui a voix consultative.

4.2. Le Conseil Pédagogique (CP)

Le Conseil Pédagogique (CP) a pour attributions :

- l'évaluation de la qualité et de la régularité des enseignements ;
- le contrôle de l'assiduité des apprenants et des enseignants à toutes les activités pédagogiques de l'Institut (cours théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques, stages, sorties, évaluation des compétences, etc.) ;
- l'examen de toutes autres questions relatives à la vie pédagogique de l'Institut (programmes de formation, modalités des examens, attribution des crédits, dossiers de dérogation pour inscription à l'Institut, etc.) ;
- l'examen des dossiers d'ouverture de poste d'enseignement.

Le Conseil Pédagogique (CP) est présidé par le Directeur ou le Directeur-Adjoint en cas d'empêchement du Directeur.

4.3. Le Conseil de Perfectionnement (CPer)

Le Conseil de Perfectionnement (CPer) est un organe de consultation et d'assistance. Il a pour mission d'assurer au plan qualitatif, l'adéquation entre les besoins de formation et la formation donnée à l'Institut National de l'Eau (INE).

Il procède à la validation et à l'évaluation des offres de formation et propose les aménagements nécessaires à leur amélioration et à leur réadaptation.

Le Conseil de Perfectionnement (CPer), en collaboration avec le Centre Autonome d'Expertise et de Conseils en Ingénierie (CAECI), entretient une liaison permanente entre l'Institut et les entreprises ou structures utilisatrices des services des diplômés de l'Institut National de l'Eau (INE) en vue de l'amélioration de ses performances.

4.4. Le Conseil Universitaire de Contrôle des Aptitudes (CUCA)

Le Conseil Universitaire de Contrôle des Aptitudes (CUCA) a pour mission d'examiner :

- les demandes de dispense en vue d'une inscription en année supérieure d'étude, pour les titulaires d'un diplôme technique ou professionnel obtenu après le Baccalauréat ;
- les cas de transfert pour les apprenants en provenance d'un autre Etablissement ou d'une autre Université ;
- les dossiers d'inscription dans les formations spécialisées.

4.5. Les Départements

Les départements sont des structures à vocation d'enseignement; ils regroupent l'ensemble des enseignants des disciplines constituant les Unités d'Enseignement (UE) du domaine de compétences du Département ; ils comprennent :

- Le département d'Hydrologie et Gestion des Ressources en Eau (HGRE)
- Le département de Génie l'Eau et Assainissement (GEA)
- Le département de l'Eau pour l'Agriculture et la Société (EAS)
- Le département de la Formation Professionnelle en Ligne

Les départements sont dirigés par des chefs de Département. Ils veillent à la cohérence des contenus des enseignements avec les compétences requises pour la spécialité, ils coordonnent l'ensemble des activités de formations de leur département respectif. Ils sont les collaborateurs directs du Directeur Adjoint, chargé des Affaires académiques.

Les départements constituent des ressources pour l'ensemble des activités de formation et d'expertise ; ils exercent la responsabilité académique sur l'ensemble des Unités d'Enseignements (UE) en relation avec leurs domaines de compétences

spécifiques; ils sont garants de la qualité des enseignements au sein de ces Unités d'Enseignements. Les responsables des formations (pour les formations professionnelles continues) assurent la coordination des actions de formations spécifiques (produits) dont la structuration est réalisée à partir des ressources fournies par les Départements. Il propose les enseignants (permanents ou vacataires) aux chefs de département et veille au bon déroulement de la formation en liaison avec la scolarité central.

4.6. La scolarité et la vie étudiante

Le chef de la scolarité coordonne les activités qui sont sous sa responsabilité.

Il s'agit de : l'admission, l'hébergement, la planification, le stage, le sport et les loisirs

Les principales attributions du service de la scolarité sont :

- L'accueil et la promotion des offres de formation ;
- La gestion des candidatures sur la plate-forme ;
- L'inscription et la réinscription administratives et pédagogique;
- La promotion et attribution des logements sur les deux sites
- La gestion des bourses et assurance ;
- L'édition des factures et transmission à la comptabilité ;
- La planification des enseignements ;
- La gestion des examens ;
- Le suivi des activités académiques;
- La gestion des prestataires d'enseignement et de moyens didactiques ;
- L'organisation administrative des stages ;
- L'assurance du minimum d'appui pour la recherche des stages ;
- La prospection dans les entreprises des possibilités de stage ;
- Le suivi des stages
- La promotion et encadrement des activités sportives et de loisir ;
- La gestion des diplômés.

5- L'ORGANISATION DES ETUDES

5.1. Organisation académique

L'année académique se décompose en deux semestres pédagogiques d'enseignement. Chaque semestre comprend plusieurs Unités d'Enseignement (UE), regroupant chacune plusieurs disciplines d'enseignements, également appelés Éléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE) conformément aux normes du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO). La validation de chaque UE se traduit, dans le système LMD, par l'attribution de « crédits » ou ECTS (European Credit Transfer and accumulation System). Un semestre correspond toujours à 30 ECTS. Les crédits sont attribués une fois, à vie et capitalisables.

5.1.1. Grade de la Licence Professionnelle

Le diplôme de Licence est délivré aux étudiants capitalisant 180 ECTS (6 fois 30).

Les Eléments Constitutifs de l'Unité d'Enseignement (ECUE) sont validés avec une note d'au moins 08/20 (huit sur vingt). La validation de l'UE est subordonnée à une moyenne d'au moins 12/20 (douze sur vingt). Il n'y a pas de compensation entre les UE.

Le passage en semestre supérieur est subordonné à la validation de 100% des Unités d'Enseignement (UE) sur le semestre. Toutefois, le Conseil Général des Enseignants peut décider d'un enjambement du semestre à condition que l'apprenant ait validé au moins 85 % des crédits.

La programmation des enseignements est déterminée par des emplois du temps périodiques portés à la connaissance des apprenants et des Enseignants par le Directeur-Adjoint assisté des Coordonnateurs de Licence et de Master.

La fin des études de Licence professionnelle à l'Institut National de l'Eau (INE) est sanctionnée par la soutenance d'un mémoire. Pour être autorisé à réaliser son mémoire de licence, tout apprenant doit avoir validé cent cinquante (150) crédits sur les cent quatre-vingt (180) crédits requis. Mais pour être autorisé à soutenir son mémoire de licence, l'apprenant doit recevoir l'avis favorable de son maître de mémoire.

Le choix du sujet de mémoire est laissé à l'initiative de l'apprenant sous la supervision du maître de mémoire et en collaboration avec le maître de stage. Les sujets de mémoire doivent être communiqués par écrit au Directeur-Adjoint par le Département au moins un

(1) mois avant le démarrage des travaux. Tout changement intervenu par la suite dans les sujets de mémoire doit être notifié à la coordination des études par l'apprenant à travers le département avec l'avis motivé du Maître de mémoire.

Une session de soutenance de mémoire de licence est organisée chaque année. La période de soutenance est fixée en Conseil Général des Enseignants (CGE) et notifiée aux apprenants au moins trois (03) mois avant les soutenances. L'apprenant doit remettre à la Coordination des Etudes, un (01) mois avant les soutenances, quatre (4) exemplaires de son mémoire. Le jury de soutenance de mémoire est composé de trois (3) membres proposés par le maître de mémoire. Il est validé par une commission d'analyse des jurys présidée par le Directeur-Adjoint. Cette commission est composée des chefs de département et des coordonnateurs de Licence et de Master.

Peuvent être membres d'un Jury de soutenance de mémoire de licence, les experts scientifiques et techniques, béninois ou étrangers, titulaires au moins du Diplôme d'Ingénieur ou d'un diplôme équivalent, jouissant d'une expérience avérée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Les soutenances de mémoires sont publiques et se déroulent dans les locaux de l'Institut à la même période pour tous les apprenants d'une même spécialité. En cas de force majeure, la soutenance peut être transférée en un autre lieu approprié. Chaque soutenance de mémoire se déroule selon un schéma et un ordre approuvés par le Conseil Général des Enseignants (CGE).

Les résultats de fin d'études sont proclamés par le Directeur de l'Institut National de l'Eau.

La durée maximale de la scolarité pour le grade de Licence est de huit (08) semestres. Cette durée peut être allongée de celle des interruptions justifiées ou des formations complémentaires exigées. En tout état de cause, la décision de prolongation est prise par le Conseil Général des Enseignants. L'expiration du délai maximal entraîne l'annulation de la candidature pour le diplôme de licence.

5.1.3. Grade de la Licence Professionnelle

Le master est ouvert à tous les titulaires de licence ayant obtenu au moins la mention Assez-Bien et remplissant des critères de l'Université d'Abomey Calavi.

La validation de l'UE est subordonnée à une moyenne d'au moins 12/20 (douze sur vingt) et celle des Eléments Constitutifs de l'Unité d'Enseignement (ECUE) de spécialité à au moins 08/20 (huit sur vingt). Il n'y a pas de compensation entre les UE.

Le passage en semestre supérieur est subordonné à la validation de 100 % des crédits cumulés. La durée maximale de la scolarité en Master est de quatre (04) semestres. L'expiration du délai maximal entraîne l'annulation de la candidature pour le diplôme de Master.

Le diplôme de master est délivré aux étudiants capitalisant 120 ECTS supplémentaires (4 fois 30) après la licence.

La fin des études de Master à l'INE est sanctionnée par la soutenance d'un mémoire.

Pour être autorisé à entreprendre les travaux de mémoire de master, tout apprenant doit avoir validé 90 (quatre-vingt-dix) crédits sur les 120 (cent vingt) crédits requis.

Pour être autorisé à soutenir son mémoire, l'apprenant doit recevoir l'avis favorable de son maître de mémoire. Le choix du thème de recherche est laissé à l'initiative de l'apprenant sous la supervision du maître de mémoire.

Les sujets de mémoire de master doivent être communiqués par écrit à la Coordination des études par le Département au moins un (01) mois avant le démarrage des activités de recherche. Tout changement intervenu par la suite dans les sujets de mémoire doit être notifié à la coordination des études par le Maître de mémoire à travers le département concerné.

Une session de soutenance de mémoire de master est organisée chaque année.

La période de soutenance est fixée en Conseil Général des Enseignants (CGE) et notifiée aux apprenants au moins trois (03) mois avant les soutenances.

L'apprenant doit remettre à la Coordination des Etudes, un (01) mois avant les soutenances, cinq (05) exemplaires de son mémoire de master.

Le jury de soutenance de mémoire est composé de quatre (4) membres proposés par le maître de mémoire. Il est validé par une commission d'analyse des jurys présidée par le Directeur-Adjoint. Cette commission est composée des chefs de département et des coordonnateurs de cycle.

5.2. Cours des cycles de formation

Les cursus des différents cycles de formation sont mis à jour annuellement et des modifications mineures peuvent intervenir à tout moment si des exigences académiques

et scientifiques le nécessitent. Ils sont publiés et consultables auprès de la Direction Adjointe de l'INE, de la Scolarité et des Départements.

5.3. Calendrier académique

Le déroulement de l'année académique, y compris les vacances scolaires et jours fériés, est publié en début de chaque semestre et consultables auprès de la Direction Adjointe de l'INE, de la Scolarité et des Départements. A tout moment, Il peut faire objet de modification en fonction des contraintes pédagogiques.

6- PROGRAMME DES ETUDES

6.1. Cycle de Licence Professionnel

Les objectifs généraux de ce cycle sont de donner aux étudiants :

- Une culture et des connaissances scientifiques de base théoriques et pratiques
- Des compétences scientifiques, techniques et managériales permettant de poursuivre leurs études ;
- Une première approche du monde de l'entreprise et des métiers de l'ingénierie.

Les enseignements sont réalisés par semestre; chaque semestre a un volume horaire d'environ 750 heures. Les deux premiers semestres sont consacrés à l'acquisition des connaissances scientifiques et techniques fondamentales; à ce titre, tous les enseignements proposés sont obligatoires et doivent être suivis par tous les étudiants.

Ces enseignements comprennent principalement :

- Sciences de base : mathématiques, physique, science de la vie et de la terre
- Sciences de l'ingénieur ou techniques de base : topographie, hydraulique générale, dessin technique, calcul de structure et mécanique générale
- Science économique sociale et humaine : outils de la réussite et langues ;

Le cycle de licence prépare aux spécialités suivantes :

- Hydraulique et Assainissement ;
- Eau Hygiène et Assainissement ;
- Ecohydrologie ;
- Géohydrologie ;
- Hydrologie quantitative ;
- Génie Rural et Maitrise de l'Eau ;
- Gestion des Crises liées à l'Eau.

6.2. Cycle Master Professionnel

Le Master Professionnel fait suite au cycle de licence ci-dessus

Les 1^{ère} et 2^{ème} années du Master préparent aux spécialités proposées ainsi qu'aux options associées :

- Master en Hydraulique et Assainissement ;
- Master en Gestion et Traitement des Eaux ;

- Master en Eau, Hygiène et Assainissement ;
- Master en Hydrogéologie ;
- Master en Hydrologie quantitative ;
- Master en Eco-hydrologie ;
- Master en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau ;
- Master en Management Environnemental et Qualité des Eaux ;
- Master régional «Ressources en eau et risques environnementaux dans les métropoles africaines ».

Le semestre 4 est consacré au Mémoire de fin d'études et peut se faire en entreprise ou dans un laboratoire de recherche.

7- REGLEMENT DES ETUDES

7.1. Evaluations et calcul des moyennes

Toutes les disciplines ou Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECUE) enseignées sont soumises à évaluation.

Il existe deux types d'évaluation :

7.1.1. Les évaluations «formatives» (contrôle continu, projet, TP etc.)

Ces évaluations peuvent prendre la forme de devoir surveillé, rapport écrit et/ou oral, exposé ; elles portent sur un ECUE (Élément Constitutif d'Unités d'Enseignements) ou disciplines.

Ces évaluations permettent d'attribuer une note de classe comprise entre 0 et 20 par ECUE. La note de classe compte pour 40% dans le calcul de la moyenne de l'ECUE

La note de classe ou moyenne des contrôles continus (évaluation, TP, mini projet, etc.), est la moyenne des notes d'évaluation formatives de chaque ECUE pondérée par les coefficients fixés par l'enseignant responsable de l'ECUE.

7.1.2. Les évaluations «certificatives» (examens)- Rattrapage et Reprise d'UE Evaluations certificatives ou Examens

Evaluations certificatives ou Examens

Elles se déroulent à la fin des enseignements de chaque UE. Elles comptent pour 60 % dans le calcul de la moyenne de l'ECUE.

L'examen peut porter sur chaque ECUE de l'UE, ou sur une synthèse de l'UE. Dans ce dernier cas la moyenne de l'UE devient la moyenne de chaque ECUE qui compose l'UE

Les Eléments Constitutifs de l'Unité d'Enseignement (ECUE) sont validés avec une note d'au moins 08/20 (huit sur vingt).

La validation de l'UE est subordonnée à une moyenne d'au moins 12/20 (douze sur vingt). Il n'y a pas de compensation entre les UE.

Le passage en semestre supérieur est subordonné à la validation de 100% des Unités d'Enseignement (UE) sur le semestre.

Toutefois, le Conseil Général des Enseignants peut décider d'un enjambement du semestre à condition que l'apprenant ait validé au moins 85 % des crédits.

Examens de rattrapage

Un rattrapage (reprise d'un examen dans le même semestre) est organisé pour chaque ECUE. Tout étudiant qui n'a pas la moyenne à un ECUE est autorisé à prendre part à son examen de rattrapage. La note de rattrapage devient la moyenne de l'ECUE, ce qui veut dire que toutes les notes avant rattrapage sont annulées. Le rattrapage est gratuit. La moyenne de l'UE avant rattrapage est conservée pour les étudiants qui avaient la moyenne avant rattrapage mais qui ont pris part au rattrapage pour raison de note éliminatoire.

Reprises d'UE non validée

Nul ne peut prendre part à une reprise d'UE s'il n'est pas inscrit. L'étudiant qui se trouve au semestre S+1 et qui reprend des UE au semestre S ne participe qu'aux examens. La reprise des UE du semestre S est gratuite pour les étudiants inscrits au semestre S+1 sachant qu'on ne peut s'inscrire en S+2 avec des UE non validées en S.

7.1.3. Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire. Des contrôles de présence peuvent être effectués durant les cours, TD, TP, tutorat, séminaires, conférences, visite ou activités extérieures. Un étudiant absent dispose d'un délai de 72 heures (3 jours) pour justifier son absence auprès de la scolarité de son département.

Absence lors d'une activité d'enseignement

Une absence non justifiée à une activité pédagogique notée entraîne une note de zéro.

Les modalités de justification et les éventuelles pénalités appliquées en cas d'absences injustifiées sont fixées comme suit :

- Est considérée comme justifiée, une absence pour laquelle l'étudiant produit un document officiel (certificat médical, procès-verbal d'accident, convocation administrative,...) dans les 72h. Les absences non justifiées pourront être prises en compte pour l'évaluation de la note de participation aux TD ou dans

le cadre de toutes activités de l'ECUE ou de l'UE. Le bilan des absences non justifiées est communiqué au jury de l'UE.

- L'étudiant ayant été absent (avec justificatif) à une ou plusieurs évaluations formatives dans des ECUEs ou une UE et ayant pris part uniquement aux examens finaux des ECUEs ou de l'UE, se voit sa moyenne d'ECUEs ou d'UE semestrielle calculer sur la base des notes des examens finaux. S'il est absent à l'examen final, l'UE est considérée comme non validée tant qu'il n'a pas une note d'examen final. Si cet examen se passe dans le semestre suivant, la reprise de l'UE est gratuite et il pourra passer son examen final de l'ECUE considéré.

7.2. Durée des formations

7.2.1. Suspension de la formation

Tout étudiant qui souhaite suspendre sa formation à un semestre doit faire une demande de non inscription à son département dans un délai minimum de un mois (01) avant le début du semestre. Cette demande doit être renouvelée à chaque semestre en cas de poursuite de la suspension sans que ça ne puisse excéder 4 semestres.

7.2.2. Durée de la formation dans le cycle de Licence Professionnelle

La durée régulière de formation dans le cycle de licence professionnelle est de 6 semestres. La licence doit être faite en 10 inscriptions maximum. On ne peut pas s'inscrire à un même semestre plus de 3 fois. Tout étudiant qui ne remplit pas les conditions d'admission au semestre supérieur à la fin de sa troisième inscription est exclu. Tout étudiant qui a fait 10 inscriptions sans être diplômé de licence professionnelle est exclu.

7.2.3. Durée de la formation dans le cycle Master professionnel

La durée régulière de formation dans le cycle Master d'ingénierie est de 4 semestres. Le cycle master doit être fait en 08 inscriptions maximum On ne peut pas s'inscrire à un même semestre (S7 à S9) plus de 3 fois. Tout étudiant qui ne remplit pas les conditions d'admission au semestre supérieur à la fin de sa troisième inscription est exclu. Tout étudiant qui a fait 08 inscriptions sans être diplômé du master est exclu.

7.2.4. Délais limite pour la soutenance de mémoire de fin d'études en Master ou master spécialisé.

Le délai maximum autorisé pour réaliser la soutenance effective d'un mémoire ou projet de fin d'études en Master et mastère spécialisé, est fixée à deux (2) années; au-delà, les étudiants concernés devront se réinscrire pour le S10 avant de soutenir leur mémoire. La réinscription est payante.

7.3. Organisation des évaluations

Un examen ou composition est une évaluation écrite sur table, programmée et surveillée. La surveillance des examens organisés par l'INE est une obligation pédagogique dont l'organisation revient au service de la scolarité. Les étudiants sont informés par avance de la nature et de la durée de l'évaluation ainsi que la possibilité ou non de consulter des documents.

7.3.1. Accès aux salles d'examen et installation des étudiants

Un étudiant n'est autorisé à accéder à la salle d'examen et/ou à composer, que sur présentation de sa carte d'étudiant en cours de validité. Il ne doit y avoir aucun doute sur son identité (afin de prévenir les cas de substitution de personnes). Tout étudiant doit procéder à l'émargement de la liste de présence avant et après l'examen.

Les étudiants dont les noms ne figurent pas sur les listes d'appel ou d'émargement ou qui n'ont pas leur carte d'étudiant devront se présenter au service central de la scolarité qui leur remettra une autorisation le cas échéant.

Les étudiants doivent arriver 15 minutes avant l'horaire de l'épreuve. Dans tous les cas, l'accès de la salle d'examen est strictement interdit après le début de l'épreuve.

L'accès aux salles d'examen est refusé aux étudiants en retard de paiement de leurs frais de scolarité de plus d'un semestre.

➤ Téléphone portable et smartphones

L'usage des téléphones portables, smartphones et autres moyens de communication ou d'information, est formellement interdit durant les cours et dans la salle d'examen. L'usage des ordinateurs portables peut être autorisé pendant le cours par l'enseignant. Le non-respect de ces dispositions entraîne de facto l'exclusion immédiate de la salle.

➤ Installation des étudiants

Les étudiants disposent d'une place pré-désignée. Un plan de salle établi par le service de la scolarité est affiché le jour des épreuves et un autre est fourni au (x) surveillant (s).

Les étudiants doivent être installés à la place qui leur est assignée par le plan de salle. Le non-respect de cette affectation par les étudiants est notifié par le personnel de surveillance dans un procès-verbal d'incident. Pendant le déroulement des épreuves, les surveillants peuvent procéder à tout aménagement ou changement de place d'étudiant qu'ils estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Avant que l'épreuve ne commence, les étudiants doivent déposer leurs affaires personnelles (documents, sacs, trousse, caches de calculatrice...) à bonne distance de leur place de composition dans le cas d'une épreuve sans documents, le lieu de dépôt étant indiqué par le personnel de surveillance. Matériel de l'étudiant.

Par exception et selon la nature des épreuves, les étudiants peuvent être expressément autorisés à utiliser certains types de documents ou de matériels (ex. autorisation donnée soit par affichage lors de la convocation aux examens et rappelée par le personnel chargé de la surveillance, soit par tout autre moyen présentant un caractère officiel).

Le matériel de l'examen (ex. copies d'examen, feuilles réponses, feuilles de brouillon...) est fourni par le personnel de surveillance. Les étudiants emportent uniquement le matériel autorisé pour l'examen. En cas d'erreur, l'étudiant qui demande une nouvelle copie doit obligatoirement remettre au personnel de surveillance la copie erronée après l'avoir annulée. Les étudiants sont tenus de remplir les en-têtes des copies avant de composer

7.3.2. Déroulement et surveillance de l'épreuve

➤ Cas de sortie d'étudiant pendant l'épreuve

Les sorties sont autorisées qu'après une heure de déroulement effectif de l'épreuve et prennent fin une heure avant la fin de l'épreuve. De ce fait, pour une épreuve qui dure au plus deux (02) heures, aucun étudiant ne doit être autorisé à quitter la salle de composition.

➤ Fin des épreuves

La durée d'une évaluation doit être respectée et peut être prolongée en cas de nécessité par l'enseignant.

À l'issue du temps de composition, les étudiants doivent remettre immédiatement leur copie, après avoir vérifié que les pages de chaque feuille composant la copie ont été

numérotées dans l'ordre et que le nombre de feuilles intercalaires utilisées est également mentionné sur la copie.

La remise de la copie est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche. Les étudiants doivent obligatoirement signer la liste d'émargement après remise de leur copie. En tout état de cause, l'étudiant reste le seul responsable de l'absence de sa copie.

Il est rappelé qu'un étudiant qui ne se présente pas à un examen pour quelque motif que ce soit est en principe considéré comme « défaillant » et reçoit la note de zéro, sauf cas d'absence pour raison grave dûment justifiée dans les 72h après la date de l'examen et laissée à l'appréciation de son département.

7.3.3. Fraude aux évaluations

Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les étudiants. Seront considérés comme fraude ou tentative de fraude tous les éléments pouvant affecter la régularité de l'épreuve notamment (liste non exhaustive) :

- l'utilisation non autorisée de documents ou de matériel (ex. calculatrice programmée, ordinateur, téléphone portable...),
- les manœuvres informatiques non autorisées (ex. copie d'un fichier ou recherche dans un répertoire interdit),
- la communication d'informations entre étudiants,
- la substitution d'un tiers ou d'un étudiant à un autre étudiant,
- la substitution de copies,
- l'inscription sur le corps, habits et tout autre support d'information touchant aux épreuves,
- l'échange de calculatrices lorsqu'elles sont autorisées,
- l'écriture de formules sur les tables
- l'échange de brouillons,
- le refus de se soumettre à un contrôle demandé par un surveillant etc.

7.3.4. Consultation des copies et réclamations

Après correction des copies, les étudiants qui désirent vérifier leur copie, s'inscrivent préalablement au secrétariat du département dans les 72h après la publication des notes.

Les copies sont ensuite triées et présentées aux étudiants qui en ont fait la demande

La vérification des copies des épreuves des vacataires est assurée en son absence par le responsable de l'UE. Toutes réclamations éventuelles doivent être faites séance

tenante sur une fiche de réclamations spécifique. Les copies sont par la suite récupérées et remises à la direction des Etudes pour archivage.

Les copies des évaluations et examens sont des documents à caractère confidentiel; par conséquent leur consultation après la séance de vérification par les étudiants n'est pas autorisée.

7.4. Conditions de validation et poursuite du cursus de formation

7.4.1. Validation d'une Unité d'Enseignement

Une unité d'enseignement (UE) est validée lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément:

- La moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 12/20,
- La moyenne de chaque ECUE qui compose l'UE est supérieure ou égale à 8/20.
Les ECUE qui la composent sont alors acquis.

La validation d'une unité d'enseignement donne droit à la délivrance des crédits correspondants.

Les tableaux ci-dessous expliquent clairement les conditions de validation d'une UE à l'occasion d'une session normale d'examen.

		ECUE	NOTE	COEF.	MOY UE	DECISION
Etudiant A	UE	ECUE 1	15,0	3,0	12,77	NON VALIDEE
		ECUE 2	4,0	1,5		
		ECUE 3	16,0	2,0		

Etudiant B	UE	ECUE 1	8,0	3,0	12,00	VALIDEE
		ECUE 2	16,0	1,5		
		ECUE 3	15,0	2,0		

Etudiant C	UE	ECUE 1	11,0	3,0	9,69	NON VALIDEE
		ECUE 2	12,0	1,5		
		ECUE 3	6,0	2,0		

7.4.2. Conditions de validation d'un semestre

Un semestre est validé lorsque toutes les Unités d'Enseignement (U.E.) qui le composent sont validées. La validation d'un semestre donne droit à la délivrance de 30 crédits.

7.4.3. Conditions de passage d'une classe à une autre

Dans un cycle (licence ou master) pour s'inscrire à un semestre supérieur (S+1), il faut valider au moins 85% du semestre en cours (semestre inscrit S) et valider entièrement le semestre inférieur (S-1) au semestre en cours

7.4.4. Cas de non admission en semestre supérieur et reprise d'une UE non validée

Lorsqu'un étudiant reprend une U.E non validée:

- Si l'étudiant reprend son semestre, il participe à toutes les activités notées des différents ECUE des UE non validées (cours, TD, TP, Evaluations formatives etc.). La validation de l'UE reste toujours conditionnée par l'obtention d'une moyenne de 12/20 dans l'UE et la note de chaque ECUE est supérieure ou égale à 8/20. La moyenne de l'UE n'est pas plafonnée.
- Si l'étudiant a été autorisé à passer au semestre supérieur, il a l'obligation de composer aux examens certificatifs de la session normale dans tous les ECUE constituant l'UE ou le cas échéant à l'examen de synthèse. Les notes des évaluations (TP, contrôle continu, projet etc.) du semestre antérieur ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne de l'ECUE. La validation de l'UE reste toujours conditionnée par l'obtention d'une moyenne de 12/20 à l'UE et la note de chaque ECUE est supérieure ou égale à 8/20.

7.5. Dispositions relatives au cycle Licence

7.5.1. Conditions d'inscription pédagogique dans le semestre

L'inscription administrative est semestrielle, c'est-à-dire que l'étudiant s'inscrit aux différents semestres; l'inscription pédagogique est également semestrielle. Cette dernière concerne les étudiants qui sont en reprise d'UE. L'inscription pédagogique doit se faire dans le département pour les UE en reprise.

➤ **Inscription au Semestre 2**

L'inscription pédagogique au semestre S2 est autorisée lorsque l'étudiant a obtenu au moins 85% des crédits au semestre 1, soit 26 crédits sur 30.

➤ **Inscription au semestre 3**

L'inscription en L2 (2ème année du cycle licence), soit au semestre S3 est de droit lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- Le semestre S1 a été validé ;
- Au moins 85% soit 26 sur 30 des crédits du semestre 2 obtenus.

➤ **Inscription au semestre 4**

L'inscription pédagogique au semestre S4 est autorisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Le semestre 1 a été validé
- Le semestre 2 a été validé
- Au moins 85% soit 26 sur 30 des crédits du semestre 3 obtenus.

➤ **Inscription au semestre 5**

L'inscription en L3 (3ème année du cycle licence), soit au semestre S5 est de droit lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- Le semestre 1 a été validé,
- Le semestre 2 a été validé.
- Le semestre 3 a été validé
- Au moins 85% soit 26 sur 30 des crédits de S4 obtenus

➤ **Inscription au semestre 6**

L'inscription pédagogique au semestre S6 est de droit lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- Le semestre 1 a été validé ;
- Le semestre 2 a été validé ;
- Le semestre 3 a été validé
- Le semestre 4 a été validé ;
- Au moins 85% des crédits du semestre S5 obtenus.

7.5.2. Soutenance des rapports de stage

L'étudiant inscrit en 3ème année du cycle de Licence Professionnel, ne peut être autorisé à soutenir son rapport de stage que lorsqu'il a validé l'ensemble des unités d'enseignement des semestres S5 et S6 autres que le stage. La soutenance est autorisée par le responsable de formation.

7.5.3. Conditions d'attribution du diplôme de Licence Professionnel

L'attribution du diplôme de Licence Professionnel est conditionnée par la validation des semestres 1 à 6 du cursus de formation Licence Professionnel.

7.6. Dispositions relatives au cycle Master

7.6.1. Conditions d'inscription pédagogique dans le semestre

Les inscriptions administrative et pédagogique sont semestrielles c'est-à-dire que l'étudiant s'inscrit en début des semestres S1, S2, S3 et S4 du master.

➤ Inscription au semestre 1 de master

L'inscription au semestre S1 est autorisée lorsque l'étudiant est diplômé de Licence ou équivalent.

➤ Inscription au semestre 2 de master

L'inscription au semestre S2 du master est autorisée lorsque l'étudiant a obtenu au moins 85% des crédits au semestre S1 du master, soit 26 crédits sur 30.

➤ Inscription au semestre 3 du master

L'inscription au semestre S3 est de droit lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément:

- le semestre S1 a été validé,
- au moins 85% soit 26 sur 30 des crédits du semestre S2 obtenus

➤ Inscription au semestre 4 du master

L'inscription au semestre S4 est de droit lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Le semestre S1 a été validé ;
- Le semestre S2 a été validé ;
- Le semestre S3 a été validé.

7.6.3. Conditions d'attribution du diplôme de Master

L'attribution du diplôme de Master est conditionnée par :

- la validation des semestres 1 à 3 du master.
- la validation du semestre 4 constitué du mémoire de fin d'études.

Le Conseil Général des Enseignants (CGE) est souverain sur les décisions qu'il porte sur la validation des résultats scolaires.

Les attestations de diplômes sont établies à l'issue de la délibération du Conseil Général des Enseignants (CGE) et sont mises à la disposition des étudiants.

Le diplôme est signé par le Directeur conformément à la décision du Conseil des Professeurs. Le délai de mise à disposition des diplômes aux étudiants est de 3 mois après la délibération du Conseil Général des Enseignants (CGE).

7.6.4. Condition de réalisation du stage

Toutes les UE de la formation doivent être validées avant le stage. Cependant, le Conseil Général des Enseignants (CGE) peut autoriser l'étudiant ayant validé au moins 85% des crédits (ECTS) de la formation hors stage à prendre part au stage. Cependant, l'étudiant ne peut être autorisé à soutenir son mémoire de fin d'étude que lorsqu'il aura validé l'ensemble des unités d'enseignement manquantes.

La soutenance est autorisée par l'encadreur pédagogique. Le stage peut être réalisé au sein de la structure de choix de l'étudiant quel que soit la localisation géographique. La soutenance des travaux de stage doit se faire en présentiel.

8- GESTION DES STAGES ET MEMOIRES

8.1. Généralités et objectifs

Les stages professionnels ont pour objectifs, de façon générale, de permettre à l'étudiant de découvrir le monde du travail et de l'entreprise, de trouver ou consolider son projet d'orientation et de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises en classe.

L'Unité d'Enseignement (UE) Stage constitue donc une composante essentielle du cursus de formation et fait l'objet de la remise d'un rapport écrit.

Chaque étudiant a l'obligation de faire un stage sauf en L1 où le stage est optionnel. Ce stage peut se dérouler dans une entreprise ou en laboratoire de recherche.

La recherche de stage est de la stricte et entière responsabilité de l'étudiant. Pour faciliter ses démarches, il peut bénéficier des conseils du Service en charge de la gestion des stages et des départements d'enseignement. Il est à noter que certaines entreprises diffusent leurs offres de stage ou d'emploi sur des sites web spécialisés. Le lieu et le sujet des stages de fin de cycles doivent être validés par les Responsables d'unité d'enseignement (au niveau des départements) et ayant la responsabilité des stages de fin d'étude ou par le responsable de formation suivant le cas.

Les stages sont des UE spécifiques sanctionnées par une évaluation qui confère des crédits; les crédits obtenus sont affectés au semestre suivant, sauf en fin de cycle.

Le guide des stages, transmis aux étudiants, rassemble toutes les informations nécessaires pour le bon déroulement des stages. Les relations entre 2iE, l'étudiant et l'entreprise ou la structure d'accueil sont régies par une convention de stage dont la signature est préalable à la mise en œuvre du stage. Le logigramme en annexe résume les étapes de la mise en stage et de soutenance du mémoire de fin d'étude.

8.2. Mobilités

Les partenariats que l'INE a pu nouer avec les instances académiques et de recherche aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Bénin peuvent déboucher pour les étudiants sur des mobilités internationales très intéressantes et valorisantes dans un parcours de formation de master ou de chercheur. L'INE fait vivre un ensemble de partenariats autour de la formation, de la recherche ou des stages. Chaque année de nouveaux partenariats sont initiés.

9- LA DISCIPLINE

Un chronogramme des activités pédagogiques de chaque semestre par filière de formation est publié en début de semestre. Ce chronogramme mentionne à titre indicatif pour chaque activité pédagogique :

- Le volume horaire et le crédit alloué,
- Le (s) enseignants(es) chargé(es) de cette activité.

9.1. Horaire de Cours

Les horaires de cours, sous réserve de modification, sont les suivants :

- Matin de 7h00 à 12h 00
- Après-midi de 14h 00 à 17h 00 en général sauf samedi

Les emplois du temps sont publiés en début de semestre et peuvent être sujet à modification. Les étudiants doivent se tenir informés régulièrement, via l'Internet ou auprès de la scolarité. Ils peuvent être diffusés par mail ou par affichage.

Toute absence doit avoir fait l'objet d'une autorisation préalable de son chef département. Toute absence n'ayant pas fait l'objet d'une demande préalable (maladie, accident, événement familial majeur), doit être justifié par l'étudiant dans les 72 heures suivant son absence. L'étudiant doit fournir, au plus tard le troisième jour de son absence, un certificat médical qui précise la durée de l'interruption de la scolarité. Tout abus délibéré sera considéré comme une fraude et sanctionnée comme telle.

Toute absence non justifiée dans les délais précisés ci-dessus peut faire l'objet de sanctions disciplinaires. Dans ce cas l'étudiant reçoit zéro à toutes les activités notées durant la période d'absence. L'INE décline toute responsabilité à l'égard des activités extrascolaires des étudiants.

9.2. Tenue

Le port correct et régulier de l'uniforme spécifique à l'Institut National de l'Eau (INE) est exigée, tant à l'intérieur qu'aux abords de l'établissement.

L'administration peut être amenée à renvoyer un étudiant dont la tenue reste incorrecte ou déplacée.

Le comportement des étudiants doit assurer en toute circonstance le respect d'autrui et le renom de l'INE.

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte des locaux d'enseignement, ainsi que dans les locaux collectifs.

9.3. Nuisances sonores

Il est formellement interdit de nuire au calme et de faire du bruit dans les locaux, y compris dans les lieux collectifs de détente sauf dérogation de l'administration. La sécurité est chargée de la mise en application de cette disposition

9.4. Equipement

Aucun affichage ne doit apparaître ni sur les murs ni sur les tables. Des panneaux sont prévus à cet effet, réglementés par l'administration ou le comité des étudiants.

Les étudiants de 2iE devront observer les précautions nécessaires pour maintenir les locaux en bon état et pour préserver le bon fonctionnement du matériel mis à leur disposition. Ils sont pécuniairement responsables des dégradations causées soit par négligence, soit volontairement.

Il est interdit de transporter hors de leur lieu d'affectation sauf autorisation, le matériel des salles de cours et des laboratoires. Tout contrevenant à cette interdiction sera sanctionné.

Avant de quitter une salle de cours, les usagers doivent s'assurer que les équipements électriques (Lampes, ventilateurs, climatiseurs etc.) soient éteints.

9.5. Les sorties et visites

Afin de maintenir une bonne image auprès du milieu socio professionnel, il est demandé aux étudiants, à l'occasion des sorties, visites et voyages d'étude, de respecter :

- le personnel d'encadrement,
- les personnels des structures d'accueil,
- les horaires prévus dans le programme.

9.6. Discipline et sanctions

Il est créé une Unité "Citoyenneté et Discipline" (UCD) à valeur d'UE équivalent à un crédit. La note attribuée à cette UE sera ajustée en fonction du comportement et de la participation de l'apprenant aux activités pédagogiques. Cette note varie de zéro à vingt (00 à 20) et est validée par la Coordination des Etudes en collaboration avec les chefs et chefs-adjoints de département.

Une note de service précise les modalités de l'évaluation de cette UE. Le port correct et régulier de l'uniforme spécifique à l'Institut National de l'Eau (INE) participe à cette discipline.

Tout manquement grave à la discipline (non assiduité aux activités pédagogiques, mauvaise conduite, comportement général incorrect, etc.) peut entraîner l'une des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement ;
- blâme ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive.

Le rappel à l'ordre, l'avertissement et le blâme sont prononcés par le Directeur de l'Institut National d'Economie (INE) sur proposition du Conseil de Discipline avec compte rendu au Recteur ;

L'exclusion temporaire est prononcée par le Recteur, sur proposition du Directeur de l'Institut National de l'Eau (INE) avec compte rendu au Ministère en Charge de l'Enseignement Supérieur.

L'exclusion définitive est prononcée par le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur sur proposition du Recteur.

10- LA VIE QUOTIDIENNE A L'INE

10.1. L'hébergement

L'INE est une entité de l'UAC. A cet titre le Centre des Œuvres Universitaires et Sociales (COUS) dispose des chambres sur les campus d'Abomey-Calavi et sur plusieurs autres campus de l'UAC. Il s'agit de chambres individuelles ou doubles dont l'équipement est conçu pour des célibataires. Le contrat définit les conditions et modalités de location, Il existe au sein de l'UAC, une entité auprès de laquelle les étudiants doivent s'adresser pour les formalités de location des chambres et de paiement. Le service de la scolarité de l'INE est disponible pour accompagner les étudiants de l'INE dans les démarches jusqu'à l'obtention des cabines.

Les tarifs des chambres sont fixés par fixés par le COUS.

10.2. La restauration

Sur les différents campus de l'UAC dont celui d'Abomey-Calavi sur lequel se trouve l'INE, le COUS dispose des restaurants universitaires où les étudiants peuvent prendre leurs repas. La gestion de ces restaurants est assurée tout comme la gestion des chambres par le COUS.

Le coût des repas, ainsi que les conditions d'accès, sont de la stricte responsabilité du COUS. Le règlement des repas se fait directement par l'étudiant aux tarifs et conditions spécifiées par ce dernier. Les horaires de service sont définis et publiés par le COUS.

10.3. La santé

10.3.1 . Le régime d'assurance maladie

Tous les étudiants régulièrement inscrits l'UAC bénéficient une prise en charge sanitaire dont le taux de couverture et les conditions sont définis par le COUS, direction qui est en charge des œuvres universitaires.

Toutefois, ils peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, des conditions collectives proposées par l'INE. Les frais de maladie (produits pharmaceutiques, soins...) sont remboursés dans les conditions contractuelles de l'assurance et peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction de l'application du bonus-malus contractuel.

Les étudiants qui souscrivent à la police d'assurance collective proposée par l'INE, doivent s'acquitter de l'intégralité des frais y afférents.

10.3.2. Le service santé et hospitalisation

L'UAC met à la disposition des étudiants une infirmerie sur le campus d'Abomey-Calavi pour assurer les soins courants et de première nécessité. Un dossier médical est ouvert à l'infirmerie pour chaque étudiant. Le nom de la personne à prévenir en cas d'accident figure dans ce dossier.

Tout étudiant doit s'adresser à l'infirmerie en cas de problème de santé. Si besoin l'étudiant sera envoyé en consultation dans les services spécialisés des hôpitaux ou des centres médicaux du Bénin agréés par pour la prise de charge du COUS.

Tout étudiant dont l'état de santé nécessite un repos médical devra produire à cet effet un certificat médical délivré par le service médical de l'INE ou par le médecin traitant.

10.4. Le transport

Pour les étudiants résidants hors du campus d'Abomey-Calavi, des bus du COUS effectuent quotidiennement des navettes pendant les jours ouvrés et à des heures et itinéraires définis par le COUS.

Les frais sont définis par le COUS et sont entièrement à la charge des étudiants et de leur famille.

10.5. La bibliothèque

Les heures d'ouverture des bibliothèques de l'INE et de l'UAC sont affichées à l'entrée de ces entités. Les étudiants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement des bibliothèques qui sont portées à leur connaissance. Ils sont pécuniairement responsables des dégradations et pertes des documents empruntés.

10.6. L'Informatique

L'ordinateur est un outil de travail indispensable pour suivre les formations à l'INE; il est recommandé à chaque étudiant de s'en procurer à ses frais ; l'INE ne fournit pas d'ordinateurs personnels aux étudiants.

Des salles informatiques communes sont disponibles à l'INE et accessible à tous les étudiants pour des fins pédagogiques; ces salles sont équipées de postes informatiques.

L'infrastructure informatique de l'INE offre également des accès internet accessibles aux étudiants. Toutefois la couverture n'est que partielle. L'INE ne garantit pas un accès wifi haut débit à tous les sites de l'INE.

10.7. L'organisation d'activités sportives et culturelles

Sous la responsabilité du Bureau d'Union d'Entité (BUE) des étudiants de l'INE et avec l'accord de l'administration, les étudiants peuvent organiser à l'intérieur ou à l'extérieur de l'INE des activités sportives et culturelles. La gestion des infrastructures, et des équipements, mis à la disposition des étudiants est sous la responsabilité du BUE. La propreté des espaces culturelles, kiosques et de jeu incombe aux étudiants.

L'utilisation, l'occupation des équipements et infrastructure doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au responsable de l'équipement ou de l'instructeur.

10.8. Les sorties de terrain

Les étudiants peuvent être amenés à effectuer des activités de terrain dans le cadre des activités de formation (visites de sites techniques, voyages d'étude, sorties dans le cadre de projets ou mémoire) ; à l'occasion de ces déplacements, l'hébergement et la restauration sont à la charge des étudiants.

10.9. L'affichage d'information

Des tableaux d'affichage sont prévus sur chacun des sites de l'INE pour l'information des étudiants; ces tableaux d'affichage sont localisés dans les entités du service central de la scolarité et au Service des Admissions.

Le site web de l'INE (<https://www.ine.uac.bj/>) est également un moyen de diffusion des informations aux étudiants à travers les différents sites des directions d'activités.

Il est de la responsabilité des étudiants de se tenir informés et de consulter régulièrement les supports d'informations cités.

11- FRAIS DE SCOLARITE ET ECHEANCIER DE PAIEMENT

Les frais de scolarité et les échéances de paiement sont révisés chaque année et sont publiés par affichage sur les sites de l'INE.

Tout étudiant en retard de paiement de ces frais selon l'échéancier publié se verra refuser la participation aux activités pédagogiques (cours, TD, examens, soutenances, etc.).

L'INE ne dispose aucune bourse et n'est pas tenu de faire des avances aux étudiants titulaires d'une bourse allouée par les Etats, des entreprises ou partenaires techniques et financiers. Dans la limite des accords conclus avec ses partenaires et en fonction des fonds disponibles les frais de scolarité et/ou de des bourses de subsistance peuvent être accordés partiellement ou totalement à des étudiants. Les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque projet et selon les termes de l'accord avec le partenaire. Les bourses de subsistance seront dans ce cas payées par trimestre ou semestre et par virement bancaire à l'étudiant.

Aucune bourse, indemnité ou avance ne peut être versée directement à la comptabilité de l'INE. Les étudiants boursiers devront obligatoirement ouvrir un compte dans une banque agréé au Bénin et ce, quel que soit l'origine de la bourse.

Les étudiants doivent prendre toutes les dispositions pour l'ouverture de leurs comptes à leurs arrivées.

12- LE DIALOGUE PRIVILEGIE

Tous les étudiants sont membres du Bureau d'Union d'Entité (BUE) des étudiants de l'INE. Le rôle du BUE est d'assurer un dialogue constructif entre les étudiants et les départements ou la direction de l'INE, dans le but de résoudre les difficultés courantes pouvant être rencontrées en cours d'année. Le BUE représente également les étudiants lors des réunions statutaires de l'INE selon les dispositions statutaires. Le BUE est constitué en un bureau élu à bulletin secret, pour un mandat d'un an. Le Bureau des étudiants doit également jouer le rôle de mobilisation des étudiants pour participer à la vie académique et aux événements scientifiques et techniques organisés par l'INE comme l'organisation de la Journée Mondiale de l'Eau (JME), la Semaine du Monde Professionnel (SEMOP), les conférences, les ateliers scientifiques etc. Le bureau d'étudiant doit favoriser la vie associative à l'INE. Il doit notamment contribuer à prévenir et à résoudre les tensions entre étudiants, entre groupes d'étudiants et entre étudiants et la direction, le corps enseignant et le personnel administratif et technique.

13- L'INSERTION ET L'OUVERTURE SUR LE MONDE PROFESSIONNEL

L'INE facilite l'insertion de ses étudiants dans la vie professionnelle. Des séminaires axés sur les Techniques de Recherche d'Emploi sont organisés à l'intention des étudiants afin de les doter des outils nécessaires pour rechercher un premier stage ou un emploi avec les meilleures chances de succès. Enfin, les étudiants ont accès à une liste d'entreprises ayant embauchés ou accueilli des étudiants en stage par le passé.

Chaque année est organisée à l'attention des étudiants, la Semaine du Monde Professionnel, où les professionnels viennent présenter leurs métiers, rencontrer leurs futurs collaborateurs, proposer des offres d'emplois et de stages...

Pour cela la participation des étudiants dans son organisation est cruciale. La participation des étudiants est coordonnée par le bureau des étudiants.

La présence et l'implication de tous les étudiants, sous la coordination du Bureau des Etudiants, sont chaque année nécessaires à la réussite de cet événement.

Fait à Abomey-Calavi, le 6 mai 2019

Le Directeur de l'Institut National de l'Eau

Pr Daouda MAMA

ANNEXES

Présentation de la formation en Hydrologie Quantitative

La formation a pour objectif de former et mettre à la disposition du pays, des professionnels et des chercheurs capables de procéder à l'évaluation, le suivi et la protection des ressources en eau de surface et d'aider à assurer la mise en place d'un cadre de coordination, de mise en œuvre et de suivi du processus de GIRE.

Objectifs

La formation vise à permettre à l'apprenant d'être capable de :

- évaluer quantitativement les ressources en eau superficielles ;
- analyser la variabilité spatiale et temporelle des processus hydrologique
- modéliser les processus hydrologiques
- évaluer et prévoir les impacts des changements climatiques et des états de surface sur la disponibilité des ressources en eau de surface
- gérer une station hydrométrique
- appliquer la GIRE dans l'approvisionnement et la gouvernance de l'eau.

Profils de sortie

Au terme de la formation, l'apprenant sort avec un diplôme de Master en Hydrologie quantitative

Débouchés

Le Master en Hydrologie quantitative mène à un profil professionnel recherché tant par le secteur privé que public. On peut citer les organismes nationaux et internationaux, publics et privés (ONGs, Agences de bassins, direction en charge de la GIRE, Agence de Météorologie, Agences de l'ONU, la Banque mondiale, les bureaux d'études et entreprises de forage, de l'environnement et de l'énergie.

- ✓ Ingénieur d'études ;
- ✓ Ingénieur de travaux ;
- ✓ Ingénieur d'études ;
- ✓ Responsable de la qualité ;
- ✓ Responsable d'exploitation ;
- ✓ Directeur technique

Profil d'entrée

Cette formation est ouverte à tout titulaire d'un diplôme de :

- licence d'Hydrologie Quantitative, ou tout autre diplôme équivalent en science de l'eau ;
- Maîtrise de Physique ;
- Maîtrise de Mathématiques ;
- Ingénieur en Hydraulique ou équipement rural ;
- Ingénieur en science et technologie spatiale
- Ingénieur en sciences de l'eau

📌 Contenu de la formation

Unités d'Enseignement	Crédits de l'UE	Unités d'Enseignement	Crédits de l'UE
Semestre 1		Semestre 2	
UE de connaissances fondamentales	16	UE de connaissances fondamentales	12
Mécanique des fluides***	4	Traitement des données hydrologiques	4
Méthodes numériques***	4	Écoulement transitoire	4
Equations aux Dérivées Partielles	4	Transfert thermique	4
Approvisionnement en eau potable***	4	UE de spécialité ou de découverte	10
UE de spécialité ou de découverte	6	Hydrologie Dynamique	2
Hydrodynamique souterraine**	2	Hydrologie de surface	2
Modélisation hydrologique**	2	Travaux de terrain et mise en situation en hydrologie (Ecole de terrain)	3
Géostatistique Appliquée***	2	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	3
UE de méthodologie	6	UE de méthodologie	6
Recherche opérationnelle ***	2	Outils de calcul	2
Risques hydrologiques***	2	Hydraulique	2
Thermodynamique appliquée	2	Modèles en Hydrologie	2
UE de culture générale	2	UE de culture générale	2
Organisation, planification des travaux du secteur hydrologique***	1	Législation, Sociologie et Anglais***	2
UE Libres	1	Total crédits Semestre 2	30
Total crédits Semestre 1	30		
Semestre 3		Semestre 4	
* UE de spécialité ou de découverte	21	UE de spécialité ou de découverte	18
Modélisation stochastique	4	Stage pratique dans un pays anglophone	6
Programmation Appliquée	4	Stage en entreprise	6
Morphologie fluviale	4	Soutenance de Mémoire de fin de formation	6
Modélisation du transport solide	4	UE de méthodologie	12
Gestion d'une station hydrologique	2	Rédaction de protocole de recherche	4
Modélisation hydrogéologique	3	Exécution de protocole de recherche	4
UE de méthodologie	9	Rédaction du mémoire de fin de formation	4
Méthodologie Rédactionnelle ***	3		
SIG***	3	Total crédits Semestre 4	30
Téledétection***	3		
Total crédits Semestre 3	30		

Présentation de la formation en EcoHydrologie

La formation a pour objectif de former, des professionnels et des chercheurs capables de procéder à l'évaluation, au suivi, à la protection de la qualité des ressources en eau et d'aider à assurer la mise en place d'un cadre de coordination, et de suivi du processus de la GIRE.

Objectifs spécifiques

La formation vise à permettre à l'apprenant d'être capable de :

- évaluer la qualité physico-chimique et bactériologique des ressources en eau ;
- analyser la variabilité spatiale et temporelle de la qualité des eaux
- évaluer et modéliser le processus d'eutrophisation
- évaluer et prévoir les impacts des changements climatiques et des états de surface sur la qualité des ressources en eau
- gérer une station de traitement des eaux usées
- gérer une station de potabilisation de l'eau pour l'AEP
- appliquer la GIRE dans l'approvisionnement et la gouvernance de l'eau.

Profils de sortie

Au terme de la formation, l'apprenant sort avec un diplôme de Master en Ecohydrologie.

Débouchés

Les titulaires du Master en Ecohydrologie peuvent être utilisés comme ingénieur, sans être limitatif, dans les structures comme : ONGs, Service de qualité des eaux, direction en charge l'hygiène, les bureaux d'études et entreprises de forage, de l'environnement.

- ✓ Responsable chargé du suivi de la qualité;
- ✓ Responsable du traitement des déchets dans les industries, entreprises et centres hospitaliers;
- ✓ Responsable des services Eau Hygiène et Assainissement des municipalités

Profil d'entrée

Cette formation est ouverte à tout titulaire d'un diplôme de :

- licence d'Ecohydrologie, ou tout autre diplôme équivalent en science de l'eau ;

- Maîtrise de Chimie ;
- Maîtrise de science naturelle ;
- Ingénieur en Eau et assainissement;
- Ingénieur en sciences de l'eau.

✚ Contenu de la formation

Unités d'Enseignement	Crédits de l'UE	Unités d'Enseignement	Crédits de l'UE
Semestre 1		Semestre 2	
UE de connaissances fondamentales	15	UE de connaissances fondamentales	12
Mécanique des fluides	4	Gestion et traitement des pollutions	4
Hydrologie de surface et risques hydrologiques	4	Gestion intégrée des ressources en eau	4
Chimie des milieux aquatiques	5	Géophysique de l'environnement	4
Méthodes numériques	2	UE de spécialité ou de découverte	11
UE de spécialité ou de découverte	10	Géochimie et pollution des plans d'eau	3
Géostatistique Appliquée	3	Traitement des eaux	3
Génie sanitaire et transport réactive	2	Hydrogéochimie organique et Bio indicateurs de pollution	2
Transfert des pollutions	3	Travaux de terrain et mise en situation en hydrologie (Ecole de terrain)	3
UE de méthodologie	3	UE de méthodologie	5
Méthodes chromatographiques et de séparation	1	Organisation, planification et économie des travaux du secteur hydrologique	2
Entrepreneuriat	1	Outils de calcul	3
Recherche opérationnelle	1	UE de culture générale	2
UE de culture générale	2	UE Libre	2
Législation, Sociologie et Anglais	2	Total crédits Semestre 2	30
Total crédits Semestre 1	30	Semestre 4	
Semestre 3		UE de spécialité ou de découverte	18
UE de spécialité ou de découverte	20	Stage pratique dans un pays anglophone	6
Eau en milieu urbain	4	Stage en entreprise	6
Pollution, vulnérabilité et protection des eaux souterraines	4	Soutenance de Mémoire de fin de formation	6
Microbiologie des eaux et Approvisionnement en eau potable	4	UE de méthodologie	12
Evaluation environnementale et de la qualité écologique des eaux	4	Rédaction de protocole de recherche	4
Modélisation et spéciation géochimique	4	Exécution de protocole de recherche	4
UE de méthodologie	10	Rédaction du mémoire de fin de formation	4
Transport en solution	2	Total crédits Semestre 3	30
Risques géologiques	3		
SIG et télédétection	3		
Méthodologie Rédactionnelle	2		
Total crédits Semestre 3	30		

Présentation de la formation en Géo-Hydrologie

La formation se propose de contribuer à former, des professionnels et des chercheurs capables de procéder à la reconnaissance, l'évaluation, le suivi et la protection des ressources en eau souterraine et d'aider à assurer la mise en place d'un cadre de coordination du processus de la GIRE.

🚧 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la formation proposée vise à permettre aux apprenants d'assurer l'évaluation quantitative et qualitative des ressources en eau souterraine, l'implantation des ouvrages de captage d'eau souterraine, le contrôle les travaux d'exécution des forages, l'exécution des pompages d'essai, le montage des dossiers d'Appels d'Offres dans le domaine de ressources en eau souterraine

🚧 Profils de sortie

Au terme de la formation, l'apprenant sort avec un diplôme de Master Géo-hydrologie. Cadres de conception en gestion des eaux souterraine dans les structures professionnelles ou de recherche aussi bien publiques (Directions générale, régionales ou communales de gestion des eaux, Sociétés nationale, régionales ou communales de distribution d'eau) que privées (bureaux d'étude, ONGs) et dans les institutions internationales opérant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Cadres gestionnaire et/ou responsable dans les mêmes structures

🚧 Débouchés

Les titulaires du Master Géo-hydrologie peuvent être utilisés comme ingénieurs dans plusieurs structures et entreprises/sociétés telles que :

- ✓ Collectivités locales
- ✓ ONG
- ✓ Organismes internationaux
- ✓ Bureau d'études en Ressources en Eau
- ✓ Entreprise privée de forages
- ✓ Instituts de recherche

🚧 Profil d'entrée

Cette formation est ouverte à tout titulaire d'un diplôme de :

- licence de Géohydrologie, ou tout autre diplôme équivalent en science de l'eau ;
- Maîtrise de Physique ;
- Maîtrise de Géologie ;
- Ingénieur en Hydraulique ou équipement rural ;
- Ingénieur en sciences de l'eau.

✚ **Contenu de la formation.**

Unités d'Enseignement	Crédits de l'UE	Unités d'Enseignement	Crédits de l'UE
Semestre 1		Semestre 2	
UE de connaissances fondamentales	14	UE de connaissances fondamentales	12
Pétrographie générale	5	Géologie structurale	4
Mécanique des fluides et des roches	5	Hydrologie de Surface et risques hydrologiques	4
Méthodes numériques	4	Approvisionnement et GIRE	4
UE de spécialité ou de découverte	12	UE de spécialité ou de découverte	11
Hydrodynamique Souterraine	4	Hydrogéochimie	3
Transfert hydrique	2	Mobilisation et Gestion des Ressources en Eaux Souterraines	3
Modélisation hydrologique et géochimique	4	Hydro géophysique fondamentale	3
Géostatistique Appliquée	2	Travaux de terrain et mise en situation en hydrologie (Ecole de terrain)	2
UE de méthodologie	2	UE de méthodologie	5
Recherche opérationnelle	2	Outils de calcul	3
UE de culture générale	2	Total crédits Semestre 2	30
Législation, Sociologie et Anglais	2	Semestre 4	
Total crédits Semestre 1	30	UE de spécialité ou de découverte	18
Organisation, planification et économie des travaux du secteur hydrologique	2	Stage pratique dans un pays anglophone	6
UE de culture générale	2	Stage en entreprise	6
UE Optionnelles	2	Soutenance de Mémoire de fin de formation	6
Total	30	UE de méthodologie	12
Semestre 3		Rédaction de protocole de recherche	4
UE de spécialité ou de découverte	20	Exécution de protocole de recherche	4
Hydro géophysique Appliquée	4	Rédaction du mémoire de fin de formation	4
Entrepreneuriat et vie associative	4		
Risques géo hydrologiques	4	Total crédits Semestre 4	30
Hydrogéologie et environnement	4		

Hydrogéologie régionale	4	
UE de méthodologie	10	
Modélisation hydro géophysique	3	
Cartographie hydrogéologique	2	
Méthodologie Rédactionnelle	2	
SIG et télédétection	3	
Total crédits Semestre 3	30	

Présentation de la formation en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau

La formation vise à mettre à la disposition des pays, des professionnels ingénieurs capables d'assurer la supervision des travaux de constructions rurales, l'aménagement et la gestion des périmètres hydro agricoles, l'encadrement des producteurs en matière de maîtrise de l'eau et d'utilisation des équipements de mécanisation agricole de même que la gestion des exploitations/entreprises agricoles et des projets/programmes de développement agricole.

Objectifs de la formation

De façon spécifique, la formation proposée vise à permettre aux apprenants de :

- superviser la conduite des travaux de constructions rurales, l'aménagement et la gestion des périmètres hydro agricoles,
- encadrer les producteurs en matière de maîtrise de l'eau (conduite des techniques d'irrigation, utilisation des eaux usées pour l'agriculture),
- superviser l'implantation des ouvrages de maîtrise de l'eau,
- appuyer les producteurs dans le choix et l'utilisation des équipements, des techniques de culture attelée et de mécanisation agricole,
- gérer des exploitations/entreprises agricoles, des projets/programmes de développement agricole,
- réaliser le montage des dossiers d'Appels d'Offres dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau.

Profils d'entrée

L'entrée à la formation Master en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau est réservée aux titulaires de la Licence en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau, de la Licence en Gestion en ressources Naturelles, de la Licence en Génie Civil avec l'option Hydraulique ou d'un diplôme équivalent.

Profils de Sortie

Cette formation permettra au titulaire du Master en «Génie Rural et Maîtrise de l'Eau» d'avoir les profils de compétences ci-après :

- Master (Ingénieur) de gestion des eaux agricoles,
- Gestionnaire d'un périmètre hydro agricole,
- Master (Ingénieur) de conception des travaux d'aménagement d'un périmètre irrigué,
- Ingénieur de conception au sein d'un bureau d'études de constructions rurales ou d'aménagement hydro-agricole,
- Conseiller à l'utilisation des équipements agricoles,
- Master concepteur de mécanisation des travaux agricoles,
- Concepteur des travaux de constructions rurales.

Débouchés

Les titulaires du Master Génie Rural et Maîtrise de l'Eau peuvent être utilisés comme ingénieurs dans plusieurs structures et entreprises/sociétés telles que:

- ✓ Collectivités locales
- ✓ ONG
- ✓ Organismes internationaux
- ✓ Bureau d'études en Ressources en Eau
- ✓ Entreprise privée en Aménagement hydro-Agricole
- ✓ Instituts de recherche

Modalités d'admission

L'admission est réservée aux candidats tant nationaux qu'étrangers titulaires de la Licence en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau, de la Licence en Gestion en ressources Naturelles, de la Licence en Génie Civil avec l'option Hydraulique ou d'un diplôme équivalent. L'admission sera subordonnée à une étude de dossiers ou un test interne de vérification des prérequis nécessaires du niveau Licence.

Contenu de la formation

<i>Unités d'Enseignement</i>	<i>Crédits de l'UE</i>	<i>Unités d'Enseignement</i>	<i>Crédits de l'UE</i>
Semestre 1		Semestre 2	
Mathématiques appliquées	4	Hydrogéologie	3
Hydrologie appliquée	4	Topographie	6
Aménagement des bassins versants	6	Eau et agriculture	4
Economie	2	Constructions rurales	6
Gestion de l'eau potable en zones urbaine et rurale	4	Etude d'impact Environnemental	2

SIG et Programmation	4	Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	3
Statistiques de l'ingénieur	4	Communication	2
Communication	2	Stage en entreprise	4
Total Semestre 1	30	Total Semestre 2	30
Semestre 3		Semestre 4	
Constructions rurales	4	Communication et Méthodologie de recherche	3
Mécanique des sols	2	Rédaction et soutenance de la thèse de fin de formation	27
Eau et agriculture	4	Total Semestre 4	30
Aménagement hydro-agricole	4		
Mécanisation des opérations agricoles	3		
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	5		
Entreprenariat	5		
Communication et Technique rédactionnelle	3		
Total Semestre 3	30		

Présentation de la formation en Gestion et Traitement de l'Eau

L'objectif de cette filière est de former les cadres supérieurs compétents dans les domaines du traitement des eaux de consommation des eaux usées et de la gestion et traitement des déchets. Ces cadres seront capables d'une part de développer des procédés de traitement des eaux de consommation ainsi que ceux de la dépollution des eaux usées urbaines et industrielles, et d'autre part, de proposer des outils de la gestion durable de la qualité des ressources en eau.

Objectifs de la formation

Les titulaires de ce master seront capables de:

- Maîtriser les problèmes liés à la gestion de la ressource en eau ;
- Gérer l'assainissement en situation d'urgence humanitaire
- Maîtriser la conception et le suivi des réseaux d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ;
- Concevoir et dimensionner les stations de traitement d'eaux potables et usées ;
- Maîtriser la construction des réseaux d'égouts ;
- Maîtriser les techniques de traitement des eaux usées et industrielles
- Maîtriser les techniques de traitement des déchets solides ;
- Concevoir et de Conduire les travaux de remise en état des sites pollués ;
- D'être à l'interface « connaissance scientifiques et techniques – application pratique sur le terrain » dans le domaine du traitement des eaux ;
- De proposer des options technologiques et d'en analyser toutes les conséquences techniques, économiques et socioculturelles ;
- Faire preuve d'autonomie dans la réalisation des projets de gestion, d'assainissement et de traitement des différents types d'eau.

Métiers et débouchés

Le Master en GTE mène à un profil professionnel recherché tant par le secteur privé que public. On peut citer les organismes nationaux et internationaux, publics et privés (des ONGs, Agences de l'ONU, la Banque mondiale, l'administration en charge de l'EHA, les bureaux d'études et entreprises de l'eau, de l'assainissement, de la santé publique, de l'environnement et de l'énergie) en qualité de :

- Responsable chargé du suivi, de contrôle et de l'exploitation des STEP et autres ouvrages d'assainissement
- Responsable du traitement des déchets solides et liquides dans les industries, entreprises et centres hospitaliers ;
- Responsable des centres de valorisation et d'élimination des déchets solides
- Responsable des services Eau Hygiène et Assainissement des municipalités
- Secteurs d'activités visés : fonction publique, tourisme, cabinet d'études, entreprises, enseignement

Profil d'entrée

Pour être admissibles, les postulants doivent être détenteur d'une des Licences suivantes :

- licence en Sciences et Techniques de l'Eau
- licence en Eau, Hygiène et Assainissement,
- licence en Génie de l'Environnement,
- licence en génie civil,
- licence en chimie,
- licence en Analyses Biomédicales ;
- tout diplôme jugé équivalent aux Licences précitées.

Contenu de la formation

Unité d'enseignement	Crédit de l'UE
Semestre 1	
Mathématique pour l'Ingénieur	3
Hydrologie quantitative	2
Chimie	6
Technique de mobilisation des ressources en eau	2
Biochimie et interface	6
Qualité de l'eau	4
Ecole de terrain	2
Méthodologie de recherche et de rédaction de mémoire	2
Anglais scientifique et technique	1
Eau environnement et société	2

Total semestre 1	30
Semestre 2	
Polluants et mobilité	5
Technologie de construction et de dimensionnement	3
Génie des procédés	7
Hydraulique générale	3
Toxicologie	5
Technique d'analyse en laboratoire	3
Projet intégrateur	3
Anglais scientifique et technique	1
Total semestre 2	30
Semestre 3	
Réseau d'approvisionnement en eau potable	5
Epuración des eaux usées	5
Traitement et gestion des déchets solides	7
Sortie pédagogique / Linguistique	2
Techniques d'Analyse	5
Gire et changement climatique	3
Immersion et insertion	3
Total semestre 3	30
Semestre 4	
Rédaction du protocole	10
Rédaction du mémoire	10
Soutenance de mémoire	10
Total semestre 4	30

Présentation de la formation en Eau Hygiène et Assainissement

Le Département de Génie de l'Eau et Assainissement a l'ambition de former, en deux ans, des Ingénieurs -Master dans le domaine de l'Eau. Ces ingénieurs seront donc capables de traiter la plupart des problèmes de l'eau liés à son usage par l'homme, en mettant en œuvre une approche pluridisciplinaire. Les secteurs de compétence de ces ingénieurs vont de l'évaluation des ressources en eaux (superficielles et souterraines) à la définition de filières d'épuration des rejets pour la protection de ces ressources et de l'environnement, en passant par la préparation et la production d'eau à usages spécifiques, la conception de systèmes de transport et de régulation, le contrôle de la qualité des eaux, la production de biomasse en milieu naturel, la protection des hommes et des activités éventuelles contre les crues et les pollutions.

En somme cette formation doit permettre de former des Ingénieurs capables de fournir l'eau potable à la population d'une part et d'assainir leurs milieux d'autre part par la conception, le dimensionnement et la réalisation des ouvrages hydrauliques de mobilisation de l'eau et la construction des réseaux d'hydraulique et d'assainissement.

Objectifs de la formation

La formation permet aux apprenants de :

- Concevoir, dimensionner et gérer les ouvrages de captage, de mobilisation, de traitement, de transport et de distribution d'eau potable
- Capable de secourir les populations en catastrophe naturelle
- Maîtriser les techniques du traitement des eaux (potabilisation, eaux usées, déchets solides) et des déchets
- Prévoir les traitements adaptés aux contaminations spécifiques
- Réaliser des évaluations environnementales de projets de développement
- Modéliser les réseaux hydrauliques et d'assainissement
- Gérer les projets d'implémentation des ouvrages d'eau d'assainissement
- Traiter les eaux (eaux de consommation, eaux usées,) selon les techniques

innovantes de potabilisation et les filières de traitement

- Concevoir, dimensionner le projet d'implémentation des ouvrages de collecte, d'évacuation et d'épuration des eaux usées
- Concevoir les outils de gestion des problèmes liés aux ressources en eau ;
- De prendre en compte dans le dimensionnement des ouvrages des mesures visant à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques

Métiers et débouchés

Le Master WASH mène à un profil professionnel recherché tant par le secteur privé que public. On peut citer les organismes nationaux et internationaux, publics et privés (des ONGs, Agences de l'ONU, la Banque mondiale, l'administration en charge de l'EHA, les bureaux d'études et entreprises de l'eau, de l'assainissement, de la santé publique, de l'environnement et de l'énergie) en qualité de :

- Responsable chargé du suivi, de contrôle et de l'exploitation des STEP et autres ouvrages d'assainissement
 - Responsable du traitement des déchets solides et liquides dans les industries, entreprises et centres hospitaliers ;
 - Responsable des centres de valorisation et d'élimination des déchets solides
 - Responsable des services Eau Hygiène et Assainissement des municipalités
- Secteurs d'activités visés : fonction publique, tourisme, cabinet d'études, entreprises, enseignement

Plus spécifiquement au master GTE, il s'oriente surtout vers l'Hygiène et assainissement.

Profil d'entrée

L'entrée à la formation d'Ingénieur grade Master WASH est réservée aux titulaires de la Licence en Sciences et Techniques de l'Eau, de la Licence en Génie de l'Eau et Assainissement, de la Licence en Génie Civil avec l'option Hydraulique ou d'un diplôme équivalent.

Un texte de recrutement en Anglais sera organisé pour les futures étudiantes de ce MASTER qui se veut international.

🚧 Contenu de la formation

Unité d'enseignement	Crédit de l'UE
Semestre 1	
Mathématique pour l'Ingénieur	3
Hydrologie quantitative	2
Secourisme sauvetage et protection	3
Technique de mobilisation des ressources en eau	6
Chimie	4
Qualité de l'eau	4
Ecole de terrain	3
Méthodologie de recherche et de rédaction de mémoire	2
Anglais scientifique et technique	1
Eau Environnement et société	2
Total semestre 1	30
Semestre 2	
Lois et textes nationaux et internationaux en santé publique	3
Méthodologie d'enquête et d'échantillonnage en santé publique	3
Promotion de l'hygiène et techniques d'animation participative	3
Génie des procédés	4
Hydraulique générale	3
Toxicologie	6
Techniques d'analyse en laboratoire	2
Projet intégrateur	3
Anglais scientifique et technique	1
Socio anthropologie générale	2
Total semestre 2	30
Semestre 3	
Environnement et santé	3
Audit et conduite de l'inspection sanitaire	2
Approvisionnement en eau potable des municipalités	2
Épuration des eaux résiduaires urbaines usées et gestion des STEPs	2
Traitement et gestion des déchets solides	4
GIRE – intégrité et gouvernance de l'eau	2
Sortie pédagogique/linguistique au Ghana	2
Santé publique	7
Bioterrorisme et catastrophes	3
Immersion et insertion professionnelle	3
Total semestre 3	30

Semestre 4	
Rédaction du protocole	10
Rédaction du mémoire	10
Soutenance de mémoire	10
Total semestre 4	30

Présentation de la formation en Hydraulique et Assainissement

Le Département de Génie de l'Eau et Assainissement a l'ambition de former, en deux ans, des Ingénieurs -Master dans le domaine de l'Eau. Ces ingénieurs seront donc capables de traiter la plupart des problèmes de l'eau liés à son usage par l'homme, en mettant en œuvre une approche pluridisciplinaire. Les secteurs de compétence de ces ingénieurs vont de l'évaluation des ressources en eaux (superficielles et souterraines) à la définition de filières d'épuration des rejets pour la protection de ces ressources et de l'environnement, en passant par la préparation et la production d'eau à usages spécifiques, la conception de systèmes de transport et de régulation, le contrôle de la qualité des eaux, la production de biomasse en milieu naturel, la protection des hommes et des activités éventuelles contre les crues et les pollutions.

En somme cette formation doit permettre de former des Ingénieurs capables de fournir l'eau potable à la population d'une part et d'assainir leurs milieux d'autre part par la conception, le dimensionnement et la réalisation des ouvrages hydrauliques de mobilisation de l'eau et la construction des réseaux d'hydraulique et d'assainissement.

Objectifs de la formation

La formation permet aux apprenants de :

- Concevoir et dimensionner les ouvrages de captage, de mobilisation, de traitement, de transport et de distribution d'eau potable
- Modéliser les réseaux hydrauliques et d'assainissement
- Gérer les projets d'implémentation des ouvrages d'eau d'assainissement
- Concevoir, dimensionner le projet d'implémentation des ouvrages de collecte, d'évacuation et d'épuration des eaux usées
- Concevoir les outils de gestion des problèmes liés aux ressources en eau ;
- De prendre en compte dans le dimensionnement des ouvrages des mesures visant à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques

📌 Métiers et débouchés

La formation mène à un profil professionnel recherché tant par le secteur privé, les ONG et organismes internationaux que public en hydraulique et assainissement. Ainsi, les postes pouvant être occupés se présentent entre autres comme suit : Chargé d'étude et de planification, Superviseur des travaux, Chef de service, Responsable de Division, Directeur, Chef de mission, Directeur Technique, Coordonnateur de Projet. Directeur des Services Techniques, de chef services techniques, de chef service eau et Assainissement, Fermier, concessionnaires.

📌 Profil d'entrée

L'entrée à la formation d'Ingénieur grade Master en Hydraulique et Assainissement est réservée aux titulaires de la Licence en Sciences et Techniques de l'Eau, de la Licence en Génie de l'Eau et Assainissement, de la Licence en Génie Civil avec l'option Hydraulique ou d'un diplôme équivalent.

📌 Contenu de la formation

Unité d'enseignement	Crédit de l'UE
Semestre 1	
Hydrologie quantitative	2
Hydro mécanique	4
Technique de mobilisation	7
Qualité de l'eau	4
Ecole de terrain	3
Méthodologie de recherche et de rédaction de mémoire	2
Anglais scientifique et technique	1
Eau Environnement et société	3
Total semestre 1	30
Semestre 2	
Bâtiments et travaux publics	7
Toxicologie	4
Technologie de construction et de dimensionnement	3
Hydraulique	8
Technique d'analyse en laboratoire	2
Projet intégrateur	2
Ecole de terrain	3
Anglais scientifique et technique	1
Total semestre 2	30

Semestre 3	
Réseau d'approvisionnement en eau potable	5
Assainissement du cadre de vie	4
SIG Télégestions et détection	4
Eau et sécurité alimentaire	4
Sortie pédagogique / Linguistique	2
Barrages et crues	5
Immersion et insertion professionnelle	3
Total semestre 3	30
Semestre 4	
Rédaction du protocole	10
Rédaction du mémoire	10
Soutenance du mémoire	10
Total semestre 4	30

Présentation de la formation en Management Environnemental et Qualité de l'Eau

Cette formation continue intitulée Management de l'Environnement et Qualité de l'Eau vise à renforcer la compétence des professionnels de l'eau en vue d'améliorer la qualité de l'eau et la protection de l'environnement.

Objectifs de la formation

A la fin de la formation, l'apprenant est capable de :

- concevoir des outils de gestion des problèmes liés à la qualité de l'eau et de l'environnement ;
- optimiser la prise de décision et la gestion des procédés de production dans l'entreprise tant en eau de procès qu'en traitement des effluents et des déchets ;
- concevoir le projet d'implémentation des ouvrages de captage, de traitement, de transport et de distribution d'eau potable ;
- gérer le projet d'implémentation des systèmes d'alimentation en eau potable;
- concevoir le projet d'implémentation des ouvrages de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées ;
- gérer les projets de 'implémentation des ouvrages d'assainissement ;
- gérer un bureau d'études conseil en eau et assainissement ;
- modéliser les réseaux hydrauliques et d'assainissement ;
- élaborer des Termes de références (TdR) et des dossiers d'appel d'offre (DAO) ;
- élaborer les rapports d'activités.

Métiers et débouchés

Le spécialiste, titulaire du diplôme d'Ingénieur « grade Master DESS MEQuE » de l'INE, peut accéder à des fonctions variées dans son domaine de compétences.

Les structures d'accueil de ces diplômés sont : ci-après citées:

- ministères en charge de l'Eau ; ministère de l'environnement,
- ministère en charge des infrastructures ;
- les Sociétés ou autres structures autonomes d'état :SONEB, DG Eau ; ABE et dans toute autre structures qui requiert la présence d'un spécialiste de qualité de l'eau ou de l'environnement
- les Communes du Bénin ;
- les bureaux d'études ;
- les instituts de recherche
- Auto-emplois dans les domaines de l'eau et assainissement.

On peut citer d'autres structures comme: les organismes nationaux et internationaux, publics et privés (des ONGs, Agences de l'ONU, la Banque mondiale, l'administration en charge de l'EAU, les bureaux d'études et entreprises de l'eau, de l'assainissement,) en qualité de :

- responsable chargé du suivi, de contrôle et de l'exploitation des STEP et autres ouvrages d'assainissement
- responsable du traitement des déchets solides et liquides dans les industries
- responsable des centres de valorisation et d'élimination des déchets solides
- responsable des services Eau et Assainissement des municipalités
- responsable d'autres secteurs d'activités visés : fonction publique, tourisme, cabinet d'études, entreprises, enseignement

Le master offre une double orientation pour les étudiants :

- professionnel de la gestion et du traitement de l'eau : en tant que Chef de projet, Chargé d'études en bureau d'études, expert en qualité de l'eau et en évaluation environnementale.
- recherche fondamentale et appliquée : se destinant au métier de la recherche dans les différents domaines des sciences de l'eau et même des déchets.

Profil d'entrée

Cette formation continue est ouverte prioritairement aux professionnels, opérateurs, aux techniciens ou aux cadres titulaires d'une Licence Professionnelle en Hydraulique et Assainissement, en Génie Sanitaire, hydrologie, hydrogéologie mais peuvent être aussi admissibles, les postulants détenteurs d'une des Licences suivantes :

- licence en Sciences et Techniques de l'Eau
- licence en Génie de l'Environnement,
- licence en génie civil,
- licence en Sciences naturelles,
- licence en Maths-Physique, Physique –Chimie
- tout diplôme jugé équivalent.

Présentation de la formation en Gestion et Gouvernance de l'Eau et Assainissement

Le Département de Génie de l'Eau et Assainissement a l'ambition de former, en deux ans, des Master, spécialisé dans la Gouvernance et de la Gestion de l'Eau. Ces professionnels seront donc capables de gouverner et de gérer dans l'éthique et intégrité requise l'Eau. Les secteurs de compétence des détenteurs de ce MASTER va de l'élaboration des projets, de leur gouvernance, de leur gestion jusqu'à la recherche de financement pour les projets AEPHA.

Objectifs de la formation

La formation permet aux apprenants de :

- Maitriser les lois, textes, convention internationales relatives à la gestion de l'eau et ressources naturelles
- Maitriser les analyses financières liées au secteur
- Maîtriser les techniques du suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau
- Conseiller sur la planification et l'allocation des ressources en eau
- Maitriser les techniques de potabilisation de l'eau
- Maitriser les méthodes d'alimentation en eau en cas de catastrophe
- maitriser les principes de l'intégrité de l'eau et leur application

Métiers et débouchés

Cette formation permettra au titulaire du diplôme de « grade Master en Sciences de la Gouvernance et de la Gestion de l'INE, d'avoir les profils et compétences de:

- Master en Gouvernance et Gestion de l'Eau
- Master en juriste de l'Eau;
- Master en Sociologie de l'Eau ;

Profil d'entrée

L'entrée à la formation de grade Master Sciences de la Gouvernance et de Gestion de l'Eau est réservée aux titulaires de la Licence en Génie de l'environnement, en génie civil, en STE, EHA, en GEA, en Géographie, Sociologie, Droit, Histoire, Français , Anglais, Allemand, Economie ou en tout autre diplôme équivalent.